

## Les Arts Visuels en seconde

---

A ne pas confondre avec l'option facultative qui prépare à la première spécialité Arts Plastiques et à la Première facultative Arts Plastiques. Les élèves peuvent cependant cumuler les Arts Visuels et l'option facultative Arts Plastiques en classe de seconde.

Cet enseignement d'exploration a lieu **1 h30 par semaine**. Il propose aux élèves de seconde de découvrir des techniques propres à la fabrication d'image photo et/ou vidéo. Il s'agit pour eux d'approcher le milieu professionnel de l'image, mais aussi d'ancrer leur pratique dans des questions contemporaines, artistiques et sociales. Pour l'enseignant, l'objectif est de transmettre l'idée de la pratique artistique comme étroitement liée à la société d'aujourd'hui : l'image, ses modes d'apparition, ses transformations, ses statuts, sa diffusion matérielle et immatérielle, mais aussi ses questions éthiques, sociologiques.

Cet enseignement permet aux élèves d'ouvrir leurs domaines de compétences et les aide souvent à orienter leur parcours.

**Après la seconde**, ils peuvent choisir une option Spécialité Arts plastiques (5H) et une option facultative (3h) enseignées au Lycée des Droits de l'Homme. Ils peuvent également choisir une toute autre voie, qui intègrera de près ou de loin les compétences acquises en enseignement d'exploration.

### **Les programmes d'Art Visuel**

---

[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_4/75/3/creation\\_activites\\_artistiques\\_143753.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_4/75/3/creation_activites_artistiques_143753.pdf)